

Dusan Sidjanski: un Genevois a l'oreille du président Barroso

Le professeur sera le conseiller spécial du No 1 de la Commission européenne.

ANDRÉS ALLEMAND

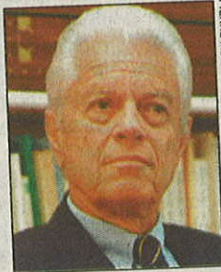
Notre confrère *Le Temps* l'a révélé hier: le Portugais José Manuel Barroso, qui présidera la Commission européenne à partir du 1er novembre, aura pour conseiller spécial un certain Dusan Sidjanski... qu'il eut autrefois pour professeur à l'Université de Genève. Celui-ci supervisa son mémoire de diplôme. Et ensuite partagea avec lui son bureau durant près de cinq ans. Bref, un ami.

Fondateur dans notre ville du Département de sciences politiques, professeur émérite de l'Institut européen, auteur de *L'avenir fédéraliste de l'Europe*, conférencier à Princeton, Harvard ou Paris, cet ancien collègue de Denis de Rougemont accède ainsi à 78 ans aux coulisses

de l'Exécutif européen. Un poste certes non rémunéré. Mais une somptueuse consécration.

Quel sera votre rôle?

– Je serai à la disposition personnelle du président, à chaque fois qu'il cherchera un avis différent, une ouverture. Le conseiller spécial n'a aucun lien institutionnel avec la Commission, il demeure indépendant.



Dusan Sidjanski.

PIERRE ABERNETHY/28 JUN 1999

Sur quels dossiers serez-vous consulté?

– En tout cas pas sur les questions institutionnelles! Le projet de Constitution européenne est déjà très élaboré. Par contre, j'ai beaucoup à dire sur l'éducation – que les chefs d'Etat et de gouvernement ont jugée prioritaire au Sommet de Lisbonne (en 2000) – et j'ai quelques idées pour améliorer le rapport

entre les citoyens européens et les institutions.

Lesquelles?

– Avec une petite start-up à Genève, nous développons le concept d'«Europass Citoyen». Chacun s'inscrit en précisant ce qui l'intéresse le plus en Europe, puis reçoit des informations et des contacts ciblés sur tout le continent. Le but étant de favoriser l'éclosion d'une foule de réseaux et de créer, en définitive, un puissant tissu associatif au niveau européen.

En quoi est-ce important?

– Mais c'est la base du fédéralisme! Prenez l'exemple du dialogue entre les cultures... La plupart des Constitutions nationales refusent la discrimination. Mais les textes de loi, à eux seuls, ne suffisent pas! Le respect est un état d'esprit. C'est une problématique que connaissent bien les nouveaux membres de l'Union européenne. Mais elle est aussi très présente chez les Quinze. De même qu'en Suisse. N'est-ce pas, M. Blocher?